

et non justifié, il a lancé les armées françaises sur des pays non ennemis ; Crimes prévus et punis par les art. 93, 94, 95, 96, 97, 110, 114, 122, 81, 84, lesquels sont ainsi conçus :

En ce qui touche la prescription. Attendu que si les actes commis en 1851 remontent à plus de dix années ; Attendu que l'art. 637 du Code d'instruction criminelle est ainsi conçu :

L'action publique et l'action civile résultant d'un crime de nature à entraîner la peine de mort ou de peines afflictives perpétuelles, se prescrivent après dix années révolues, à compter du jour où le crime aura été commis, si dans cette intervalle il n'a été fait à cet égard d'instruction ni de poursuite.

Si l'a été fait dans cet intervalle des actes d'instruction ou de poursuite non suivis de jugement, l'action publique et l'action civile ne se prescrivent qu'après dix années révolues, à compter du dernier acte.

Attendu qu'en 1857, 1863, et 1869, le peuple français, par ses votes, a fait acte d'instruction et de poursuites contre l'accusé, et que par conséquent la prescription ne peut être invoquée.

En ce qui touche l'application de la peine, attendu que la peine de mort quoiqu'encore dans nos codes est abolie par la conscience publique.

Le Peuple français : Condamne Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, dit Napoléon III, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Le présent jugement devra être distribué dans toute l'étendue du territoire et soumis à l'approbation du peuple français.

Fait à Paris, le 28 avril 1870. Le commissaire de police a écouté cette lecture très-patiemment, comme s'il désirait connaître ce document tout entier, mais à la fin il leva la séance sans avertissement.

Les uns voulaient rester, les autres obéir à l'injonction du commissaire; bref, les assistants se retirèrent en chantant la Marseillaise et Mourir pour la Patrie.

Il s'était trois mille environ ; à la porte une nuée de sergents de ville ; le bruit court qu'on veut arrêter M. Lermine, mais ce dernier a pris la clef des champs.

La catastrophe de Richmond.

La Pall-Mall Gazette reçoit de son correspondant spécial de New-York les détails suivants sur la terrible catastrophe qui met en deuil toute la Virginie.

Ce matin, 27 avril, la cour d'appel devait rendre un jugement dans une affaire locale qui intéresse la moitié de la ville. L'affluence était énorme dans l'auditoire ; on était pressé les uns contre les autres comme des harengs. Tout à coup, sans qu'aucun craquement vint avertir du danger, le plancher s'effondra et tout le monde fut précipité en bas dans la salle où la législature tenait séance.

Vingt personnes seulement résistèrent entièrement saines et sauvées, dont le gouverneur Walker, les juges de la cour et quelques membres de la législature ; plus de deux cents sont blessés, la plupart grièvement, dont l'ex-gouverneur Wells. On ne connaît pas encore le nombre des morts. La ville est dans le plus douloureux émoi ; la place du Capitole est encombrée de monde ; chacun attend avec anxiété qu'on déblaye le lieu du sinistre pour savoir s'il y a quelque parent ou ami parmi les victimes.

Voici le télégramme reçu par le Times : La cour d'appel siégeant au Capitole allait ce matin prononcer entre les deux personnes qui se disputent l'office de maire de la ville, lorsque le plancher céda sous le poids des curieux. On estime à deux cents le nombre des tués et blessés, dont une vingtaine parmi les membres de la législature ; on a déjà retiré 15 morts.

Enfin, d'après les dépêches de l'agence Reuter, les morts seraient au nombre de 40, les blessés 150.

Grève des tisserands Cantons.

La grève des tisserands de la fabrique Parmentier, Van Hoegaerden et Cie continue. Il y a eu des démarches qui jusqu'ici n'ont pas abouti. Les ouvriers ont envoyé des délégués aux chefs de la maison pour exposer leurs réclamations, qu'on dit porter en partie sur la matière première à mettre en œuvre. Ils ont eu, comme on l'a dit aussi, une réunion au Spiegelhoof, et des discours y ont été prononcés, la plupart sensés et tranquilles. Deux ont fait exception. L'Internationale et ses doctrines y ont paru, sans exciter d'enthousiasme. Somme toute, cette grève demeure calme et l'on peut affirmer que nul trouble n'en sortira. Si nous sommes bien informés, il y a apparence qu'une entente y mettra un terme, ce qui est désirable. Le nombre des ouvriers en grève est de cinq à six cents. (Journal de Gand.)

Chronique locale & départementale

Un de nos honorables concitoyens, membre du Conseil municipal, nous prie de publier ce qui suit :

AUX ELECTEURS ROUBAISIS.

Chers concitoyens, Au moment où la France réclame de chacun de ses enfants, un vote consciencieux qui puisse rétablir et assurer le cours de sa prospérité, permettez que nous examinons ensemble la question qui nous est soumise.

Les uns prétendent qu'il faut voter pour ou contre le Plébiscite; ils se trompent, car il est présenté, et bien que nous ayons souvent entendu regretter cette espèce d'appel au peuple, il existe, dès lors il est inutile de rechercher si l'on a ou tort ou raison d'y recourir et nous devons répondre par oui ou par non, à la question qu'il pose.

D'autres disent, pourquoi nous mettre dans la nécessité d'opter entre ces deux réponses diamétralement opposées ? ne peut-il y avoir à la convenance du plus grand nombre une solution intermédiaire ? Certes si cette der-

nière solution était admise elle aurait pour adhérents, et le nombre en serait immense, tous ceux qui par tempéramment se tiennent à égale distance du mesurés extrêmes, tous les irréconciliables, tous les indifférents, et surtout les Boudeurs que nous appellerons les mécontents temporaires !

Mais lors qu'il s'agit d'interpréter ce vote, de lui donner un sens pratique par une législation spéciale, dans quel chaos se trouverait-on ? Ne voit-on pas les divergences d'opinion surgir déjà dans les rangs de la gauche, et lorsqu'une soixantaine d'individus dont l'unique préoccupation fut toujours l'OPPOSITION QUAND MEME, ne peuvent s'accorder pour formuler leurs idées dans les mêmes termes. On voudrait donner cet embarras inextricable, à des millions de votants ?... C'est impossible !

Il faut donc absolument voter par oui ou par non. Quel sera notre guide dans le choix de ces deux termes ?

Il nous semble que les sept millions de votants qui ont acclamé la Constitution de 1852 et par suite, l'Empire, peuvent raisonner ainsi :

Lorsque dans sa proclamation du 14 janvier 1852, Napoléon présentait la Constitution aux suffrages des Français, il la déclarait PERPETUELLE et s'engageait en outre à NE RIEN MODIFIER AUX BASES FONDAMENTALES, sans recourir de nouveau à la ratification du peuple !

Pendant dix-huit ans, et grâce aux améliorations qu'y apporta le souverain, de sa propre initiative, cette constitution rendit la France heureuse, forte et prospère, nonobstant quelques crises momentanées inséparables de toutes les institutions humaines.

Mais les élections de 1869 survinrent, d'habiles interprétations en exagérèrent le résultat qu'elles présentèrent comme hostile au système gouvernemental : l'Empereur, d'accord avec la grande majorité de nos députés, proposa des nouvelles réformes et l'extension qu'elles reçurent, aux instigations de l'opposition, leur donna une telle importance que maintenant elles modifient profondément le pacte fondamental, aussi l'Empereur, respectant sa promesse du 14 janvier 1852, veut-il que les modifications ainsi introduites dans la constitution soient de nouveau soumises à l'acceptation du peuple ! — de là le plébiscite dont nous nous occupons.

Eh bien, après avoir tous contribué par nos votes antérieurs à amener cette situation, irons-nous en répondant non au plébiscite, voir notre réponse se traduire ainsi.

Les améliorations que l'on propose dans la Constitution, nous les reconnaissons loyales, utiles, avantageuses au pays, nous les avons même demandées par la voix de nos députés, bien qu'elles puissent paraître un peu prématurées ; nous reconnaissons également qu'elles éloigneraient de nous cette bienfaisante république dont Paris, nous avait doté en 1848 et dont la France à l'unanimité eut le mauvais goût de se débarrasser aussitôt ; mais qu'une quarantaine de citoyens plus ou moins illustres, voudraient nous rendre afin d'essayer encore à nos dépens leurs brillantes théories des libertés, assainies de socialisme ; nous savons tous que chacun de ces Messieurs n'entend par Liberté que celle dont il sera l'unique dispensateur ; nous savons tout cela, et bien d'autres choses encore ! — mais que voulez-vous, il faut que chacun s'amuse, même les INNOCENTS, procurons donc à ces grands citoyens quelques mois de république ; sacrifices leur, encore une fois, le commerce, l'industrie, le bonheur de la France ! Retrons bénévolement dans le gachis et donnons un démenti à nos antécédents, à nos consciences, en déposant dans l'urne ce funeste NON !...

Mais si malgré ce séduisant tableau, nous croyons devoir refuser à l'opposition le léger service qu'elle sollicite ; si nous persistons à repousser énergiquement la République et ses fatales conséquences ; si nous préférons l'Empire libéral, soutien de l'ordre et de la liberté, seuls régulateurs du travail et de l'industrie, n'hésitons pas et portons tous un oui au scrutin dont dépendent les garanties de paix et de tranquillité, si nécessaires à la prospérité commerciale de notre chère patrie.

N'oublions pas surtout que ces garanties seront d'autant plus fortes, auront d'autant plus de stabilité, que le nombre des oui sera plus considérable ; donc PAS D'ABSTENTIONS ! Roubaix, 29 avril 1870.

Un Conseiller municipal, A. D.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler en ce moment les résultats donnés dans notre département par les scrutins des 10 décembre 1848, 20 et 21 décembre 1851, 21 et 22 novembre 1852 :

ELECTION PRÉSIDENTIELLE. Votants, 208,942. Louis-Napoléon, 106,354. Le général Cavaignac, 87,395. Divers, 15,193.

PLÉBISCITE DE 1851. Inscrits, 285,456; Votants, 239,048; Abstentions, 46,408; Oui, 224,173; Non, 73,918. Bulletins nuls, 957.

PLÉBISCITE DE 1852. Inscrits, 295,385; Votants, 225,451; Abstentions, 69,934; Oui, 216,465; Non, 7,374. Bulletins nuls, 1,612.

Selon la Patrie, il serait question d'un projet de loi qui aurait pour but de régler d'une façon légale les rapports des ouvriers avec les patrons.

On sait que, jusqu'à ce jour, les décisions du conseil des prud'hommes étaient plutôt des sentences amiables que juridiques, et l'on ne pouvait attendre d'elles tous les résultats désirables.

D'après le projet dont il s'agit, un contrat sanctionnerait définitivement les relations de patrons à ouvriers, de telle sorte que, en cas de désaccord entre eux, le paiement des salaires, d'une part, pas plus que le travail, de l'autre, nésauraient être suspendus, tant que le tribunal n'aurait pas prononcé son jugement, rendu désormais en vertu de la loi des contrats.

Il serait donc à souhaiter qu'un pareil projet fut bientôt mis en vigueur, car son exécution donnerait pleine et entière satisfaction aux droits réciproques des parties intéressées, comme à la sécurité des transactions industrielles et commerciales.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'à la suite de la mort de M. D... patissier, Grande-Rue, une enquête avait été ordonnée par la justice.

Nous apprenons aujourd'hui que cette enquête a complètement dissipé les soupçons qui s'étaient élevés.

La mort de M. D... a eu une cause toute naturelle.

Ainsi tombent d'eux-mêmes les bruits répandus dans le public, bruits qui avaient éveillé l'attention de la justice et auxquels nous avons fait allusion au moment où l'instruction judiciaire a été ordonnée.

Hier soir vers six heures et demie, un incendie s'est déclaré au premier étage d'une maison de la grande Rue, occupée par M. Louis Bossut, maître serrurier et marchand quincaillier. Le magasin où le feu a pris naissance, contenait un certain nombre de lits en fer enveloppés dans la paille ; au-dessus se trouvait une forge et on suppose qu'une étincelle tombée sur cette paille aura causé l'incendie qui a d'ailleurs été assez rapidement comprimé.

Malheureusement, beaucoup d'objets ont été détériorés par l'eau qu'on a dû jeter et jusqu'ici on n'a pu encore apprécier les pertes, même approximativement.

Il y a assurance à la compagnie La Générale.

Une instruction judiciaire est en ce moment ouverte pour abus de confiance contre un représentant de commerce de Roubaix. Cet individu aurait détourné le montant de plusieurs factures qu'il était chargé de recevoir et aurait fait, au compte de son patron, des dépenses assez considérables. Sa réputation est d'ailleurs très équivoque.

On nous écrit de Neuville que dans l'une des dernières nuits, un vol avec escalade a été commis dans un cabaret de cette commune. L'importance de ce vol est évaluée à 70 fr.

Un journal de Paris nous apprend qu'un accident assez sérieux est arrivé vendredi à M. Eugène Bertrand, directeur du théâtre des Variétés. La voiture dans laquelle se trouvaient M. Bertrand, sa femme, son frère et sa belle-mère, et qu'il conduisait lui-même, a été accrochée par un vélocipède dont le choc l'a fait renverser.

Les quatre personnes ont été plus ou moins gravement contusionnées ; mais la plus sérieusement atteinte, c'est la belle-mère de M. Bertrand, blessée à la jambe.

Pour la chronique locale ALFRED RESOUX.

Bourse de Paris du Samedi 30 Avril 1870. Rente 3 p. 0/0 74.20 id. 4 1/2 p. 0/0 102.15

FAITS DIVERS

On vient d'arrêter un escroc émérite qui faisait le désespoir des cochers de remise, des restaurateurs et des commerçants en objets de luxe.

Irréprochablement vêtu et ganté, la boutonnière ornée de la rosette d'un ordre étranger, cet individu, qui se donnait le titre de comte de S..., avait fait une étude complète de la topographie de Paris. Il en connaissait les détours, les passages secrets, les maisons à double issue, ce qui lui permettait de se dérober, tandis que son cocher, à qui toujours, sous quelque prétexte, il faisait un emprunt, se morfondait sur son siège à l'attendre.

Dans les grands restaurants, M. le comte ne trouvait jamais les chefs-d'œuvre culinaires assez recherchés ni les vins assez fins. Au dessert il avait un moyen de sortir pour quelques instants, disait-il. Comme il laissait une voiture devant la porte, on ne s'inquiétait de rien ; mais il ne repassait point, et souvent il abandonnait dans un salon particulier une infortunée campagne à qui le restaurateur et le cocher adressaient d'inutiles réclamations.

Chez les commerçants, l'aventurier se faisait livrer, au nom d'un opulent client de la maison, qu'il disait être son ami et dont souvent il produisait un faux écrit, des marchandises qui restaient impayées. Quand on envoyait les articles à domicile, le commis trouvait sous la porte cochère l'élegant personnage. Celui-ci lui prenait des mains le paquet, en lui disant :

Retournez promptement au magasin, chercher tel objet que j'ai oublié. Allez, il y aura une bonne gratification.

Le jeune homme se hâta de revenir, mais il n'y avait plus personne.

Un jour, ce chevalier d'industrie entre chez un joaillier et choisit une parure de prix.

Faites la facture, dit-il, je vais montrer l'écrin à la comtesse, qui est là, en face, chez la marchande de jouets.

Il avait aperçu dans la boutique de cette marchande une dame richement vêtue. Elle était entrée résolument et avait engagé avec elle une conversation. Le bijoutier, tout en lui confiant l'écrin, ayant éprouvé quelque défiance, l'avait suivi des yeux et avait averti ses commis, prêts à lui courir sus.

Le chevalier d'industrie, après avoir causé avec la dame, acheta un jouet, et, se prélevant incommode, accepta un verre d'eau sucrée dans l'arrière boutique, qui donne sur une cour par laquelle il s'évada.

Il avait, en dernier lieu, commandé chez un tailleur en renom du quartier des Italiens un costume complet d'une exquise distinction, dont faisait partie une superbe paire de gants gris-perle. Lorsqu'on lui eut livré tout, il dit au tailleur d'un air dégagé : « Envoyez toucher à mon hôtel demain matin. »

Et il donna la carte armoriée du prince Soltikof, place Vendôme, qu'il s'était procurée on ne sait comment. On se rendit à l'adresse indiquée. Mais quelques mots d'explication apprirent que le prince n'avait rien demandé, et qu'on avait eu affaire à un escroc.

Les cochers avaient fini par se transmettre le signalement de cet individu. L'un d'eux, qui l'avait conduit avant-hier soir devant un hôtel ayant deux entrées opposées, stationna devant l'une des issues et fit garder l'autre par un de ses camarades. Quand l'aventurier sortit, des sergents de ville l'arrêtèrent et le menèrent chez M. Juban, commissaire de police du quartier Gaillon. Ce magistrat comprit bien vite qu'il avait entre les mains le héros insaisissable de mille aventures ayant défrayé les chroniqueurs et les faits divers.

L'inculpé, dit le Journal des Débats, est un jeune homme de bonne famille qui a dissipé plus de 400,000 fr. Ses parents lui avaient procuré un emploi en province et lui faisaient une pension convenable, à la condition qu'il ne remettrait jamais les pieds dans la capitale. Au mépris de ses engagements, il venait passer quelque temps à Paris, s'y livrait, aux dépens de ses dupes, à des orgies, puis disparaissait pour rentrer dans sa province et en revenir plus tard.

Ces apparitions et ces disparitions subites déconcertaient les recherches ; c'est là ce qui explique pourquoi ce jeune aventurier a pu si longtemps échapper aux recherches de la justice.

Une aventure horrible vient de se produire dans les environs de Viterbe (États-Romains) :

Un marchand de bœufs arriva dans une auberge qui se trouve sur la route, à quelque distance de la ville ; il raconta à l'aubergiste qu'il venait de faire un marché de bestiaux qui avait produit 5,000 fr.

Après avoir soupé, il partit, mais il ne tarda pas à être attaqué par trois hommes qui essayèrent de le terrasser ; il se défendit courageusement et parvint à prendre la fuite.

Il revint à l'auberge, où il fit le récit de ce qui venait de lui arriver. En même temps, il déclara qu'il coucherait dans la maison, ne voulant, de peur d'une nouvelle agression, se remettre en route que le lendemain matin.

On lui prépara une chambre, il se coucha et s'endormit.

Dans le courant de la nuit, il s'éveilla et entendit qu'on parlait dans la cour de l'auberge.

L'aubergiste disait à quelqu'un : « Crensez la fosse dans le jardin plus grande ; je vais vous le jeter par la fenêtre et vous l'enterrez de suite. »

Il comprit tout. On voulait l'assassiner, et son hôte s'entendait avec des malfaiteurs pour le dépouiller et faire disparaître son corps. Il se leva aussitôt, s'habilla, et s'armant d'une bêche déposée dans un coin de la chambre, il attendit.

On approchait de sa porte ; celle-ci s'ouvrit doucement, et le marchand de bœufs vit l'aubergiste se disposer à entrer. Aussitôt il leva sa bêche, qui s'abattit sur la tête du misérable.

Le marchand souleva alors le corps, et ouvrant la fenêtre, au bas de laquelle il aperçut dans l'obscurité trois hommes et une large fosse, celle qui lui était destinée ; il jeta l'hôte dans la cour. Les trois hommes s'emparèrent du cadavre, qu'ils ne reconnurent pas, et se mirent en devoir de l'enterrer.

Quant au marchand, sans perdre une seconde, il ouvrit la porte de l'auberge et alla prévenir les carabiniers pontificaux.

On revint sur le théâtre du crime ; les trois complices de l'assassin achevèrent leur lugubre besogne, ils furent arrêtés et reconnus pour être les fils de l'aubergiste.

Dernières nouvelles.

COMPLOT Contre la VIE DE L'EMPEREUR.

Arrestation des coupables

Voici les détails que nous trouvons dans le Figaro de ce soir sur un événement dont nous entretenions notre correspondant parisien :

Des renseignements que nous avons recueillis il résulte que si on a fait fausse route dans l'après-midi, on a été trop loin dans les dénégations opposées le soir.

L'Empereur n'a pas été l'objet d'une tentative d'assassinat, il est vrai, mais il y a quelque chose de grave derrière les bruits qui ont couru un instant.

En effet, voici ce que nous croyons être le plus près de la vérité :

Il n'y a pas eu d'attentat, mais on a arrêté un soldat déserteur qui est accusé d'avoir voulu assassiner l'Empereur.

On se rappelle que quatre hommes ont déserté du 7^e bataillon de chasseurs à pied en même temps que Fayolle, dont le Figaro s'est beaucoup occupé. Fayolle et un de ses compagnons de désertion, le nommé Asson, sont à l'étranger. C'est donc un des trois autres qui a été arrêté.

Une lettre écrite par M. Flourens et lui donnant des instructions pour l'exécution de l'attentat est la plus grosse charge qui pèse sur le détenu.

Dans cette lettre, M. Flourens lui recommandait de ne sortir que la nuit et de n'agir qu'avec la plus grande prudence. Ce conseil a été suivi en tous points, car il a été constaté, parait-il, que ce soldat n'a jamais couché deux nuits de suite dans le même garni.

C'est étrange, mais on ne déteste à dire, c'est en laissant voir à une jeune fille, avec laquelle il avait passé la nuit, qu'il était plus préoccupé qu'on ne l'est généralement de son âge, qu'il a en dernier lieu attiré sur lui l'attention de la police.

Contrairement aux bruits qui se sont courus dans la journée, ce n'est pas auprès des Tuileries qu'il a été arrêté, ce n'est pas davantage rue Rochechouart, mais c'est assez loin du palais ; nous ne voulons pas préciser davantage.

Il a été trouvé porteur d'un revolver à six coups, chargé.

C'est ce mémedéserteur qui, pendant une des dernières revues qu'il a passées dans les rangs de son bataillon, se distinguait tellement par sa chaleur avec laquelle il poussait des cris répétés de vive l'Empereur ! qu'il fit dire au capitaine de sa compagnie :

— À la première ébauche, je placerais ce gaillard-là au premier rang.

Les plus petites choses ont une importance pour la police. Le départ de M. Ledru-Rollin est au nombre des indices qui ont donné l'éveil.

On a compris que si M. Ledru-Rollin quittait Paris, après un si court séjour, c'est qu'il se préparait un événement dont il avait connaissance, mais auquel son âge et sa position de fortune ne lui donnaient aucune envie de se trouver mêlé.

On croit que l'attentat projeté ne devait pas être un fait isolé, mais qu'il se serait rattaché, au contraire, à un ensemble d'actes qui auraient fait courir un grand danger à une partie de la capitale. On devait faire sauter le château des Tuileries et la préfecture de police.

M. Pietri a été appelé hier soir chez l'Empereur à huit heures et quart et il y est resté jusqu'à neuf heures.

Ici doivent se borner, pour le moment, nos indiscrétions sur des faits que nous avons lieu de croire graves et même très-graves. Si, comme nous l'espérons, nous pouvons bientôt en dire davantage, sans courir le risque d'enlever l'action de la justice, nous publierons une seconde édition dans le courant de la journée.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, samedi. L'individu arrêté hier n'est pas un militaire.

C'est un jeune homme de 22 ans. Il était porteur de papiers compromettants qui ont amené l'arrestation de deux autres individus. Plusieurs complices sont parvenus à fuir.

On a saisi chez eux une grande quantité de bombes, de cartouches, et de picrate de potasse.

Ces arrestations se rattachaient à l'affaire du complot et les prévenus seraient affiliés à la Société internationale contre laquelle les poursuites ordonnées vont être suivies très-activement.

Paris, trois heures. Le jeune homme arrêté hier a fait des aveux. Il venait de Londres pour assassiner l'Empereur.

Il se confirme que deux de ses complices sont arrêtés.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques reçues sur place.

Havre, samedi. (Dépêche de MM. Kablé et Co, communiqués par M. Fulteau-Desbonnets.) Ventes, 500 b. ; marché calme ; disponibles et livrables, faibles ; terme, ferme.

Liverpool, samedi. (Dépêche de MM. Kablé et Co, communiqués par M. Fulteau-Desbonnets.) Ventes, 8,000 b. ; marché très-calme ; recettes, 50,500 b.

Liverpool, samedi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie. Ventes, 10,000 b. ; prix irréguliers et baissants.

Havre, samedi. (Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.) Qualités basses, très-offertes ; Avril, très-ordinaires, 127 ; autres, 126, offerts.

New-York, middling, 10 5/8. Recettes, 50,500 b. ; expéditions, 38,000 b. ; Stoks, 347,000 b.

Havre, samedi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie. Ventes, 500 b. ; grand calme ; prix faibles et irréguliers ; Louisiane, 131/132 ; Georgie, 127.

New-York, 13 3/8 ; Orléans, 132. Recettes, 49,000 b. ; expéditions : Angleterre, 21,000 b. ; Havre, 4,000 ; continent 8,000 b. ; Stoks, 333,000 b.

Liverpool Samedi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie. Ventes, 8000 b. ; marché faible.

FOIRE DE ROUBAIX

GRAND CIRQUE - THÉÂTRE

Direction François LOISSET

Troupe mimodrame équestre, composée d'artistes hors ligne, d'un nombreux